

Procès-Verbal - Conseil Municipal du 28 juin 2024
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	E
François Sroczynski	P	Eric Vallier	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoir : Daniel Martin donne pouvoir à Patrick Beaufiles

Pas de public

Début de la réunion : 10h30 - Fin de la réunion : 11h00

Le conseil municipal débute :

Le PV du conseil municipal du 10 juin 2024 sera validé lors du prochain conseil municipal initialement prévu le 22 juillet 2024.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 - Convention de mise à disposition du point Relais Infos - Parc/Commune
- 2 - Etat d'assiette ONF – Délibération reportée
- 3 - Convention rochers d'escalade – Département/Commune
- 4 - Signature engagement de l'agence 2BR - PLU

1 - Convention de mise à disposition du point Relais Infos - Parc/Commune

Une convention est établie entre le Parc et la Commune pour la mise à disposition d'un local permettant à l'agent du PNRV de travailler sur la commune pour l'ABC de Chichilianne (Atlas de la Biodiversité Communale). Céline Hamel en Service Civique Volontaire est missionnée sur l'ABC par le Parc. Ce local se situe au Point Infos.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature de la convention

2 - Etat d'assiette ONF – Délibération reportée

3 - Convention rochers d'escalade – Département/Commune

Jusqu'à maintenant, les rochers d'escalade étaient surveillés par la commune, donc la commune était responsable.

Mais le Département va faire la mise à niveau avec la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) et l'entretien. Donc une convention entre le Département (dans le cadre du développement sportif et touristique de son territoire souhaitant pérenniser un site école pour la pratique de l'escalade) et la commune est établie.

Les rochers concernés sont la Pierre aux Renards et la Pierre aux Corneilles

Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature de la convention

4 - Signature engagement de l'agence 2BR - PLU

Dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et suite à l'appel d'offres réalisée sur le site du marché public, l'agence 2BR a présenté sa proposition technique aux élus le 20 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal charge et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché par l'agence 2BR pour un montant prévisionnel de 53 244 €.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et Patrick Beaufiles

Validé au Conseil municipal du 22 juillet 2024

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).